

Jeudi 26 mars 2020

Chers Parents,

Peu à peu chacun prend ses marques dans cette période difficile de confinement. La continuité pédagogique mise en place avec le concours des enseignants est maintenant rodée, même si des problèmes techniques subsistent inévitablement.

Nous comprenons qu'il est ardu de tout gérer : télétravail pour certains parents, suivi scolaire, difficultés du vivre ensemble dans un espace clos, montée de l'anxiété, exacerbation des réactions diverses.

Cependant, nous devons garder le cap et poursuivre nos activités, mais différemment. Avec l'équipe enseignante, nous vous accompagnons au mieux, dans la mesure de nos possibilités. Nous sommes conscients que vous n'êtes pas des enseignants et nous ne vous demandons pas de vous substituer à eux. Merci d'accompagner vos enfants en leur permettant d'avoir, dans la journée, un temps pour chaque chose : travail scolaire, détente, loisirs, moments pour soi, ..., de veiller à ce qu'ils envoient aux enseignants les devoirs demandés et n'hésitent pas à leur poser des questions. Avançons ensemble en gardant tout notre calme et en relativisant.

En ce qui concerne l'aspect comptable,

- Les mensualités de mars ont été prélevées le 10, comme chaque mois. Nous ne connaissons pas alors les mesures annoncées par le Président de la République le 12 mars au soir.
- Le périscolaire dû sur la période courant du 01/02/2020 au 13/03/2020 sera prélevé le 31 mars.
- Par solidarité le prélèvement du mois d'avril est mis en suspens,
- Bien évidemment la cantine et les frais fixes seront déduits sur la période allant du 13/03/2020 jusqu'à la reprise en présentiel des élèves,
- La contribution des familles demeure due puisque l'établissement est ouvert : continuité administrative et pédagogique. Pour rappel, la contribution est destinée à financer l'immobilier scolaire et le caractère propre de l'établissement (directive de la Fédération Nationale des OGEC). Pour l'école, English + sera également remboursé sur cette même période et cela même si la continuité pédagogique sera assurée.

Nous vous rappelons que :

- Nous organisons, à la demande, l'accueil des enfants de personnels soignants et personnels de l'ASE selon les dernières modalités transmises le 24 mars. Rappel : faire la demande par mail (secretariat@saintcharles-education.fr) au plus tard la veille avant 17h afin que nous puissions organiser une garderie et prévenir les personnes en charge de cet accueil.
- Vous pouvez nous joindre par mail :

2 | [Tapez le texte]

- Pour les questions relatives aux cours et exercices : contacter les enseignants via Ecole Directe.
- Pour les autres demandes : secretariat@saintcharles-education.fr

Nous vous remercions tous pour votre implication et votre soutien. Gardez confiance.

Pour l'Equipe de Saint Charles
Le Chef d'Etablissement
Sylvie REY

PS : Dans une pièce jointe, nous partageons avec vous un message transmis par Sœur Elise, Visitatrice (équivalent de la mère supérieure) de la Province Belgique-France-Suisse des Filles de la Charité de Saint Vincent De Paul.